

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**7 janvier 2025**

**Présents :**

Mme AUBERT - POIGNOT Christel, Mr CUSEY Jean-Pierre, Mme EUVRARD Christine, M. MARTIN Jacques, Mme METTETAL Isabelle, Mme MOUGENOT Oriane, Mme PRINCE Odile, M. SAVOYE Guy, Mr SAVOYE Jean-Marc,

**Secrétaire de séance :**

Mme METTETAL Isabelle.

La réunion a commencé avec la présentation du projet finalisé de l'aménagement extérieur du bâtiment multiservices. Ce projet tient compte de toutes les propositions amenées par le conseil municipal et est accepté à l'unanimité.

Des devis seront demandés à deux entreprises pour l'abattage des frênes de la montée des Plots. Plusieurs arbres sont déjà tombés, endommageant la clôture de la propriété voisine. Devant le danger représenté par certains arbres, qui penchent vers le chemin et pourraient blesser les riverains, le conseil décide à l'unanimité leur abattage préventif.

Des travaux d'aménagement du four à pain seront réalisés, afin de respecter les normes sanitaires exigées pour une future activité commerciale. En effet le pain pétri et cuit dans ce four sera proposé à la vente dans le futur commerce.

A l'unanimité, le conseil vote la résiliation de l'abonnement Enedis du local des pompes.

Le ramassage des bacs gris pour ordures ménagères sera effectué tous les 15 jours à compter du 31 mars 2025. Nous donnerons plus de détails sur ce changement dans le bulletin annuel qui sera distribué fin janvier.

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est entré dans sa dernière phase de travail : la constitution du règlement graphique et écrit.

Vous pouvez encore vous exprimer sur ce sujet car un registre des observations est mis à disposition au siège de la Plaine Jurassienne ainsi que sur le site : [www.plui.plainejurassienne.fr](http://www.plui.plainejurassienne.fr).

Après son adoption, l'étude des documents d'urbanisme sera effectuée par les services de la Plaine Jurassienne.

Le président du club de foot de Pleure a adressé à la mairie une demande d'utilisation des vestiaires et du terrain de foot de la commune. En effet ce club étant en plein développement, leurs équipements sont insuffisants.

Après discussion, une majorité de conseillers décide de refuser cette demande. L'état des vestiaires, les difficultés liées aux assurances, au traitement des consommations d'eau et d'électricité et enfin la tonte et l'entretien du terrain motivent cette décision de refus.

A l'unanimité, le conseil accepte le devis de 5400€ TTC pour réaliser des dalles dans le bâtiment de l'ancienne cure.

A l'unanimité, le conseil accepte le devis de 1368€ TTC pour effectuer des travaux de terrassement et la pose d'un regard béton, afin d'évacuer l'eau rue du 8 mai.

A l'unanimité, le conseil accepte le devis de 1075.50€ TTC pour effectuer des travaux d'étanchéité sur le toit de la mairie.

A l'unanimité, le conseil accepte la rétrocession de portions de voirie par la Plaine Jurassienne au profit de la commune de Neublans-Abergement. Ces éléments de voirie se trouvent situés à proximité des résidences seniors.

Les contrats d'assurance couvrant les différents locaux, propriétés de la commune, ainsi que les véhicules ont connu une augmentation de 25% au 01/01/2025.

La commune informe les parents d'élèves que l'arrêt de bus situé au STOP à proximité de la route d'Authumes est supprimé pendant la durée des travaux de construction du bâtiment multiservices. Cet arrêt est transféré sur l'ancienne voie de chemin de fer, là où l'abri bus a été réinstallé.

**IMPORTANT : la prochaine vente de pain bio aura lieu le dimanche 12 janvier.**

Nous demandons aux personnes intéressées de bien vouloir venir à partir de 9h / 9h15. En effet, une équipe de journalistes de France 3 Besançon sera présente sur place pour réaliser un reportage sur la construction du bâtiment multiservices ainsi que sur la fabrication du pain au feu de bois dans le four communal.

Il est donc important que la présence des clients s'effectue pendant que les journalistes seront sur place.

**Le recensement de la population débutera le 16 janvier.**  
**Les 2 agents recenseurs sont Mme Josette VERPEAUX et Mme Manon POITEVIN.**

Le Maire, Guy SAVOYE